

## Règlement du RisoulKilleR

**Art 1 :** L'Office du Tourisme de Risoul1850 met en place un jeu intitulé : The RisoulKilleR. Le principe est d'exécuter un contrat à l'aide d'un pistolet à eau. L'office du tourisme est ici dénommé « l'Organisateur ».

### **Art 2 :** Durée du jeu

Le jeu se déroulera de mi juillet à mi août. Les dates exactes du lancement du jeu et de son duel final seront communiquées aux participants par mail.

### **Art 3 :** Participation

Toute personne désireuse de participer au jeu doit séjourner ou travailler sur Risoul station pendant toute la durée du jeu et posséder une adresse mail.

Les organisateurs n'ont pas le droit de participer au jeu, par contre le reste du personnel de l'office du tourisme est le bien venu.

### **Art 4 :** Inscription

Pour participer, merci d'envoyer une photo version « selfie » ainsi que les noms, prénoms, surnoms pour le jeu, lieu de travail pour les saisonniers à l'adresse mail suivante :

[knobloch.otrisoul@gmail.com](mailto:knobloch.otrisoul@gmail.com)

Les inscriptions commencent vendredi 10 juillet et durent une semaine.

### **Art 5 :** Départ du jeu

Chaque joueur recevra un pistolet à eau en même temps que son contrat. Dans son contrat figure une photo modifiée d'un autre joueur. Ce joueur doit d'abord être identifié. Puis à l'aide du pistolet à eau fourni le joueur doit simuler le meurtre de son contrat. Le jeu débute quand chaque joueur est armé, le TOP pour le départ de la chasse à l'homme sera envoyé par mail à l'adresse mail de l'inscription.

### **Art 6 :** Déroulement du jeu

Lorsqu'un joueur arrive à arroser sa cible, il prend une photo de sa victime portant son propre avis de recherche sur la poitrine, et l'envoi par mail à l'adresse citée Art 4.

Le joueur arrosé est éliminé et donne le contrat qu'il a reçu au départ à son « tueur », qui hérite ainsi d'une nouvelle cible.

Lorsqu'il ne restera que 2 joueurs, un duel sera organisé, en présence de tous les participants au environ de mi aout.

## **Art 7 : Restriction**

Il est interdit d'exécuter sa cible sur son lieu de travail, ainsi qu'à l'intérieur d'un commerce quel qu'il soit. Les terrasses sont autorisées.

## **Art 8 : Elimination**

Tout joueur ne réussissant pas son contrat en moins d'une semaine sera éliminé.

L'organisation se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement lié au jeu serait déplacé.

## **Art 9 : Gratuité du jeu**

Le jeu est entièrement gratuit, les pistolets à eau et avis de recherche seront gardés par les joueurs.

## **Art 10 : Gains**

Le vainqueur se verra attribué le titre de « Killer of Risoul » pendant une année et aura la garde d'un magnifique sombrero durant cette même période.

## **Art 11 : Informatique et liberté, RGPD, utilisation des visuels**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifié par la loi du 6 aout 2004, les informations collectées pour participer à ce jeu sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu seront éliminées

Les gagnants autorisent l'organisateur à reproduire et à publier l'identité des gagnants, à savoir leur nom, prénom. Cette autorisation est valable 6 mois à compter de l'annonce des clients.

Tout participant a le droit de rectifier ou supprimer ces données sur simple demande à l'adresse mail citée Art 4.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à procéder à des photos et vidéos et à en faire éventuellement usage sur les supports de communication de l'organisateur (réseaux sociaux, site internet, etc.)

## **Art 12 : Acceptation du règlement**

Le participant accepte totalement le présent règlement s'il souhaite concourir.

**Art 13** : L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu devrait être modifié, reporté, ou annulé partiellement ou totalement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction du nombre de participants et du déroulement du jeu. Les participants seront alors informés par mail.

**Art 14** : Règlement

Ce règlement peut être visible sur le portail Risoul station à l'adresse : **Risoul.com**

**Art 15** : Loi applicable :

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Signatures

Risoul le,

L'organisateur

Le participant

Nom – Prénom

Adresse mail :

**SGATRIS (Société de gestion des activités touristiques de Risoul)**

Risoul Station – 05600 Risoul – Tel 0492460260 – mail : info@risoul.com